# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Date de révision: 16/06/2020 Remplace la fiche: 21/09/2016 Version: 4.0

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Substance (UVCB)
Nom commercial du produit : LF Olik HFDU

Nom chimique

Nom IUPAC N° Index N° CE

Numéro d'enregistrement REACH

Code du produit

Type de produit : Lubrifiants

Formule brute :

Groupe de produits : Produit commercial

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle

Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation dispersive

Utilisé dans des systèmes clos

Utilisation de la substance/mélange : Fluide hydraulique

---

Ne pas utiliser le produit à des fins qui n'ont pas été conseillé par le fabricant.

Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Atos Fluides

15 Chemin du Plateau, Bat C

69570 Dardilly

Tel: 04 37 45 40 40 contact@atos-fluides.fr

# 1.4. Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

Numéro d'urgence Centre anti-poison (FR):

Centre antipoison et de toxicovigilance de Paris (24h)

+33 1 40 05 48 48

-----

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [EU-GHS / CLP]

Non classé

22/06/2020 FR (français) 1/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les règlements actuels de l'UE. Pour des informations spécifiques sur les propriétés toxicologiques/écotoxicologiques et la classification de ce produit, voir chap. 11 / chap. 12.

#### Éléments d'étiquetage

Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les règlements actuels de l'UE.

### Autres risques (pas pertinent pour la classification)

Les autres dangers qui ne contribuent pas à la classification

: Aucun(es) dans des conditions normales. En cas d'accidents (ruptures de tubes sous pression ou accident similaires), toute substance peut être accidentellement injectée dans la peau même s'il n'y a pas de lésion apparente. Dans ce cas il faut conduire au plus vite la patient à l'hopital pour les soins nècessaires.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### Substances

Type de substance : UVCB

Nom	Identificateur de produit	%
Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	(N° CE) 701-042-9 (N° Index) N/A	100
	(N° REACH) 01-2119496071-40	

#### Mélanges

Non applicable

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. **Description des premiers secours**

Premiers soins général

Premiers soins après inhalation

Premiers soins après contact avec la peau

Premiers soins après contact oculaire

Premiers soins après ingestion

: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

: Emmener à l'air libre, garder le patient au chaud et au repos.

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Si une inflammation ou irritation persiste, consulter un médecin.

Rincer pendant au moins 15 minutes. Maintenir les yeux bien ouverts. Si une irritation persiste, consulter un médecin.

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Faire boire de l'eau à la victime si elle est parfaitement consciente/lucide.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation

: Aucun dans des conditions normales et à température ambiante.

Symptômes/effets après contact avec la peau

: Des contacts fréquents et prolongés, peuvent provoquer des phénomènes d'irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire

: Le contact avec les yeux peut causer une irritation passagère légère. : Aucun(es) dans des conditions normales.

Symptômes/effets après ingestion Symptômes/effets après administration

Pas d'information disponible.

intraveineuse

Symptômes chroniques : Aucun/Aucune ne doit être indiqué, selon les critères de classification actuels.

# Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Poudre chimique, CO2, pulvérisateur d'eau ou mousse ordinaire.

Agents d'extinction non appropriés

: Eviter l'emploi de jets d'eau. Ceux-ci ont pu causer éclabousser, et répandre le feu. L'utilisation simultanée de mousse et d'eau sur la même surface est à éviter car l'eau détruit la mousse.

# Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie

: Non inflammable.

Danger d'explosion

Produits de décomposition dangereux en cas

d'incendie

: La combustion incomplète libère du monoxyde de carbone dangereux, du dioxyde de carbone et autres gaz toxiques. Composés de l'oxygène (aldéhydes, etc.).

22/06/2020 2/13 FR (français)

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie

: Bloquer l'épandage à l'origine, si possible. Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Recouvrir les épandages de produit avant inflammation à l'aide de mousse ou de terre. Utiliser un jet d'eau pour réfrigérer les récipients et les surfaces exposées au feu. En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone.

Equipement spécial de protection pour les pompiers

: Equipement pour la protection personnelle pour les pompiers (voir la sect. 8). En cas d' incendie de grande amplitude ou d'incendie dans des espaces confinés ou mal ventilés, porter la tenue ignifugée intégrale et un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) avec un masque intégral. EN 443. EN 469. EN 659.

Autres informations

: En cas de feu, ne déchargez pas l'eau d'écoulement: rassemblez séparément et utilisez un traitement approprié.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Arrêter ou contenir la fuite à la source, si ceci ne présente pas de danger. Éliminer toutes les sources d'ignition (ex : électricité, étincelles, feux, torche) si ceci ne présente pas de danger). Eviter les projections accidentelles du produit sur des surfaces métalliques chaudes ou sur des contacts électriques. Éviter tout contact direct avec le produit déversé. Rester du côté d'où vient le vent.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection

Procédures d'urgence

: Voir Section 8.

: Éloigner de la zone de déversement le personnel non concerné. Alerter le personnel de sécurité. Sauf en cas de déversements mineurs, la faisabilité de toute action doit toujours être évaluée et si possible soumise à l'avis d'une personne compétente et formée chargée de gérer les situations d'urgence.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection

: Petits déversements : des vêtements de travail antistatiques normaux sont généralement suffisants. Déversements importants : une combinaison de protection complète, antistatique résistant aux produits chimiques. si nécessaire résistants à la chaleur et isolés. Casque de protection. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques. Lunettes de sécurité et/ou visière si des projections ou un contact avec les yeux sont possibles ou prévisibles. Protection respiratoire : Il est possible d'utiliser un demi-masque ou un masque respiratoire complet avec filtres combinés contre les poussières/vapeurs organiques ou un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) en fonction de l'étendue du déversement et du niveau d'exposition prévisible. Si la situation ne peut être parfaitement évaluée, ou si un manque d'oxygène est possible, seul un appareil respiratoire autonome isolant (ARI) doit être utilisé.

Procédures d'urgence

: Informer les autorités compétentes.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements.

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

: Retenir le produit répandu avec de la terre, du sable ou tout autre matériaux absorbant; recueillir le produit répandu et les déchets dans des récipients appropriés imperméables à l'eau et résistants à l'huile minéral. Procéder a l'élimination en respectant la législation en vigueur.

Procédés de nettoyage

 Laver la zone souillée à grande eau. Ce produit et son récipient doivent être éliminés de manière sûre, conformément à la législation locale.

Autres informations

: Les mesures recommandées reposent sur les scénarios de déversement les plus probables pour ce produit; toutefois, les conditions locales (vent, température de l'air, direction et vitesse des vagues/du courant) peuvent influer considérablement sur le choix des mesures appropriées. Les réglementations locales peuvent également prescrire ou limiter les mesures à prendre. Pour cette raison, il convient de consulter des experts locaux si nécessaire.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour de plus amples informations, voir l'article 13.

22/06/2020 FR (français) 3/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

: Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuelle adapté selon les besoins. Etant donné la nature extrêmement glissante de ce produit, il y a lieu de prendre des précautions toutes spéciales lors de sa manipulation, afin d'éviter d'en répandre sur les surfaces de marche. Les sols, murs et autres surfaces de la zone de danger doivent être nettoyés régulièrement. Éviter les rejets dans l'environnement. Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne coupez, soudez, forez, brûlez ou n'incinérez pas les récipients ou les bidons vides, à moins qu'ils aient été nettoyés, et déclaré comme sûr.

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

Ce produit peut être manipulé à température ambiante.

Veiller à ce que des mesures appropriées de propreté/ ménage soient en place. Eviter le contact avec la peau. Ne pas respirer les fumées/ brouillards/ vapeurs. Ne pas ingérer. Ne pas fumer. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons sales ou graisseux. Ne réutilisez pas les vêtements, s'ils sont encore souillés. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas laisser des matériaux contaminés s'accumuler sur les lieux de travail et ne jamais les conserver dans les poches. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

#### Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Entreposer dans un lieu sec et bien ventilé. Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Produits incompatibles

: Aucun connu.

Température de stockage

: Ce produit peut être conservé à température ambiante.

Lieu de stockage

: La configuration des zones de stockage, la conception des réservoirs, les équipements et les procédures d'exploitation doivent être conformes à la législation européenne, nationale ou locale applicable. Les installations de stockage doivent être conçues avec murs de protection adéquats de façon à éviter toute pollution du sol ou des eaux en cas de fuites ou de déversements. Le nettoyage, l'inspection et l'entretien de la structure interne des réservoirs de stockage, doivent être effectués uniquement par du personnel dûment équipé et qualifié, tel

que défini dans les règlements nationaux, locaux ou de l'entreprise.

Emballages et récipients:

Si le produit est livré en conteneur : Conserver les récipients hermétiquement clos et correctement étiquetés. Conserver uniquement dans le récipient d'origine ou dans un récipient adapté à ce type de produit.

Matériaux d'emballage

: Pour les conteneurs ou pour les revêtements de conteneurs, utiliser des matériaux spécifiquement approuvés pour une utilisation avec ce produit.

### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## Paramètres de contrôle

Méthode de monitoring	
Méthode de monitoring	Les procédures de surveillance doivent être choisies en fonction des indications fixées par les autorités nationales ou les contrats de travail,Référez-vous à la législation appropriée et de toute façon à la bonne pratique de l'hygiène industrielle

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
DNEL/DMEL (informations complémentaires)	
Indications complémentaires	Non dérivé - Pas classé comme dangereux pour la santé
PNEC (informations complémentaires)	
Indications complémentaires	Non dérivé - Pas classé comme dangereux pour l'environnement
Remarque	: la dose dérivée sans effet (DNEL) est une dose d'exposition estimée sûre, dérivée des

données de toxicité conformément aux guides spécifiques du règlement européen REACH. La DNEL peut être différente de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) du même produit chimique. Les VLEP peuvent être recommandées par une entreprise, un organisme gouvernemental ou une organisation experte, comme le Comité scientifique en matière de limites d'exposition professionnelle à des agents chimiques (CSLEP) ou l'American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, ACGIH). Les VLEP sont considérées comme des niveaux d'exposition sûrs pour un travailleur type dans un environnement professionnel, sur une durée de travail quotidienne de 8 heures et hebdomadaire de 40 heures, et sont données sous forme d'une moyenne pondérée en temps (TWA) ou d'une limite d'exposition à court terme de 15 minutes (STEL). Bien que les VLEP soient également considérées comme protégeant la santé, elles sont obtenues selon un processus différent de celui préconisé dans REACH.

22/06/2020 FR (français) 4/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Avant de pénétrer dans des réservoirs de stockage et avant toute opération dans un espace confiné, effectuez à nettoyage proportionné, contrôler la teneur en oxygène et l'inflammabilité de l'atmosphère.

#### Equipement de protection individuelle (pour l'usage industriel ou professionnel):

Lunettes de sécurité. Gants. Vêtements de protection. Chaussures ou bottes de sûreté.

#### Protection des mains:

Gants de protection en PVC. Gants en caoutchouc nitrile. Caoutchouc chloroprène. 6 (> 480 Minutes). Employez les gants respectant toutes les conditions et dans les limites établies par le fabricant. Remplacez les gants immédiatement en cas de coupes, de trous ou d'autres signes des dommages ou de la dégradation. Au besoin, référez-vous à la norme EN 374. L'hygiène personnelle est un élément clé pour une prise en charge efficace des mains. Les gants doivent être portés uniquement avec les mains propres. Après le port de gants, les mains doivent être lavées et séchées soins entièrement.

#### Protection oculaire:

Utiliser des lunettes de sécurité qui protègent des éclaboussures. DIN EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Salopettes. Au besoin, référez-vous aux normes nationales ou à la norme EN 340, pour la définition des caractéristiques et du performance selon l'estimation de risque de la zone. Chaussures ou bottes de sécurité antidérapantes et antistatiques, résistant aux produits chimiques, si nécessaire résistants à la chaleur et isolés.

#### Protection des voies respiratoires:

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. Indépendamment d'autres mesures possibles (modifications techniques, procédures, et autres moyens pour limiter l'exposition des ouvriers), un équipement personnel de protection peut être utilisé selon la nécessité. En atmosphère ventilée: en présence des brouillards d'huile et si le produit est manipulé sans à systèmes de retenue proportionnés, utilisez des masques de gaz totales ou de moitié-visage avec un filtre pour les brouillards/aerosols.

Au cas òu il y aurait une présence significative des vapeurs (c.-à-d. par la manipulation à température élevé), utilisez des masques de gaz totales ou de moitié-visage avec un filtre pour les les vapeurs d'hydrocarbure. (EN 136/140/145). Appareil filtrant combiné (DIN EN 141). Endroits fermé ou confiné (par exemple, intérieur des réservoirs): l'utilisation des mesures de protection pour des voies aériennes (masques ou respirateur portable), doit être évaluée selon l'activité spécifique, aussi bien que le niveau et la durée de l'exposition prévue. (EN 136/140/145)

# Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:









#### Protection contre dangers thermiques:

Si un contact avec le produit chaud est possible ou prévisible, les gants doivent être résistants à la chaleur et isolés thermiquement.

# Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Ne pas rejeter le produit dans l'environnement. Les zones / installations de stockage devraient être conçus avec des diguettes adéquate afin de prévenir la pollution du sol et l'eau en cas de fuite ou de déversement. Éviter le déversement de substances non dissoutes dans les eaux usées du site ou les récupérer. Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

# Contrôle de l'exposition du consommateur:

Non applicable.

# **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Apparence : Liquide limpide Couleur : Jaune-brun. Odeur : caractéristique.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible : Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1) Point de fusion

: -30 °C (point d'écoulement) (ASTM D 97)

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : > 150 °C

Point d'éclair : 290 °C (ASTM D 92)

22/06/2020 FR (français) 5/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Température d'auto-inflammation : ≥ 300 °C (DIN 51794)

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable
Pression de vapeur : Non déterminé

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Densité : 0,925 g/cm³ (20 °C) (DIN 51757)

Solubilité : Eau: Non miscible et insoluble

Log Pow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 41,4 - 50,1 mm²/s (40 °C) (ASTM D 445)

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

Propriétés explosives : Aucun(e).
Propriétés comburantes : Aucun(e).

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Cette substance n'offre pas tout autre risque pour la réactivité, excepté ce qui est rapporté dans les paragraphes suivants.

#### 10.2. Stabilité chimique

Produit stable, selon ses propriétés intrinsèques (en états normaux de la manipulation et stockage).

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun (en états normaux de la manipulation et stockage).

### 10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

# 10.5. Matières incompatibles

Aucun.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut produire : Dioxyde de carbone, Monoxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Indications complémentaires	: (selon la composition)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane		
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg de poids corporel	
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel	
CL50 inhalation rat (mg/l)	5.1 mg/l/4h	

DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg de poids corporel
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,1 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Cancérogénicité :	Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)
Toxicité pour la reproduction :	Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une

22/06/2020 FR (français) 6/13

classification)

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

: Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une

classification)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)

Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une

classification)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	1000 - 1613 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	2000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEC (inhalation, rat, vapeur,90 jours)	500 mg/m³

Danger par aspiration : Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une classification)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters	s avec triméthylolpropane
Viscosité, cinématique	41,4 - 50,1 mm <sup>2</sup> /s (40 °C) (ASTM D 445)

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine

et symptômes possibles

: Le contact avec les yeux peut causer des rougeurs et irritations provisoires.

: Aucun(e).

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### Toxicité

Autres informations

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets adverses à long terme dans l'environnement. Un dégagement non contrôlé à

l'environnement peut néanmoins causer une contamination de différents compartiments environnementaux (air, sol, sous-sol, eau de surface, couches aquifères). Utiliser suivant les normes correctes d'utilisation et éviter de disperser le produit dans l'environnement.

Ecologie - eau Le produit n'est pas soluble dans l'eau. Il flotte sur l'eau et forme un film sur la surface. Les

dommages aux organismes aquatiques sont de nature mécanique (occlusion)

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une

classification)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

(chronique)

Non classé (Les données sont concluantes, mais insuffisantes pour permettre une

classification)

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
CL50 poisson 1	10 g/l
CE50 Daphnie 1	100 - 1000 mg/l (EL50)
EC50 72h algae 1	100 - 1000 mg/l (EL50)
NOEC chronique crustacé	110 mg/l (21d, NOELR)

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Persistance et dégradabilité	Les constituants plus importants du produit devraient être considérés comme "aisément biodégradable".

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

#### Mobilité dans le sol 12.4.

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane	
Ecologie - sol	Aucune donnée disponible.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane		
Cette substance/mélange ne remplit pas les critè	res PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII		
Résultats de l'évaluation PBT-vPvB	Les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.	

#### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Néant.

Indications complémentaires : Aucun autre effet connu

22/06/2020 7/13 FR (français)

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets

: Ne pas déverser les produits (nouveaux ou usagées) dans les égouts, les canaux, les cours d'eau ou sur le sol; elles doivent être collectées et reprises par un organisme habilité à recueillir les huiles usagées.

Recommandations pour l'élimination des eaux

usées

Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Ne pas épandre de boues industrielles sur des sols naturels. Les boues doivent être incinérées, contenues ou récupérées.

Indications complémentaires

Les conteneurs vides peuvent contenir des résidus de produits combustibles. Ne coupez, soudez, forez, brûlez ou n'incinérez pas les récipients ou les bidons vides, à moins qu'ils aient été nettoyés, et déclaré comme sûr. Éliminer les conteneurs vides et non nettoyées de manière sûrem, conformément aux réglementations locales.

Ecologie - déchets : Le produit pendant qu'il est ne contient pas substances halogénées.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

En conformité avec: ADN / ADR / IATA / IMDG / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.2. Désignation offic	ielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de dang	ger pour le transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballa	14.4. Groupe d'emballage			
Non réglementé	Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé Non réglementé			
14.5. Dangers pour l'environnement				
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Aucun(e).				

# 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non réglementé

- Transport maritime

Non réglementé

- Transport aérien

Non réglementé

- Transport par voie fluviale

Non réglementé

- Transport ferroviaire.

Non réglementé

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

IBC code : Non applicable.

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane ne est pas sur la liste candidate REACH Acides gras, C18-unsatd., Diesters et triesters avec triméthylolpropane ne est pas sur la Liste REACH annexe XIV

22/06/2020 FR (français) 8/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH). (et sequens). Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (et sequens). Directives 89/391/CEE, 89/654/CEE, 89/655/CEE, 89/656/CEE, 90/269/CEE, 90/270/CEE, 90/394/CEE, 90/679/CEE, 93/88/CEE, 95/63/CE, 97/42/CE, 98/24/CE, 99/38/CE, 99/92/CE, 2001/45/CE, 2003/10/CE, 2003/18/CE. (santé et sécurité des travailleurs). Directive 2012/18/UE (Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses). Directive 2004/42/CE (réduction des émissions de composés organiques volatils). Directive 98/24/CE (protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail). Directive 92/85/CE (mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail). Substances épuisant la couche d'ozone (1005/2009) - Annexe I Substances (ODP). Règlement (CE) n ° 850/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117 / CEE. Règlement UE (649/2012) - Exportation et importation de produits chimiques dangereux (PIC).

#### **Directives nationales** 15.1.2.

Réglementations nationales relatifs aux directives de l'UE liés à la santé et la sécurité sur le lieu de travail .

Réglementations nationales relatifs aux directives de l'UE liés à la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (2012/18/CE).

Lois nationales relatives à la prévention de la pollution des eaux.

Lois nationales pertinentes sur la protection de la santé des travailleuses enceintes (Dir 92/85/EEC).

Lois nationales relatives à les huiles usées (Directif 75/439/CEE - 87/101/CEE).

#### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe risque aquatique (WGK) (D) awg, Dangereux pour l'eau en général

: Le classement est effectué sur la base de l'ordonnance sur les installations de manutention des WGK remarque

substances dangereuses pour l'eau (Verordnung über Anlagen zum Umgang mit

wassergefährdenden Stoffen (AwSV)) du 18 avril 2017 (BGBI 2017, Teil I, Nr.22, Seite 905).

Classe VbF (D) : Non applicable.

: LGK 10 - Liquides inflammables Classe de stockage (LGK) (D)

Restrictions pour l'emploi : L'interdiction de l'emploi pour la protection des jeunes au travail selon le § 1 de l'article 22 (6)

JArbSchG doivent être respectées

12e ordonnance d'application de la Loi fédérale

de contrôle des immissions - 12.BImSchV

Autres réglementations concernant les

informations, restrictions et interdictions.

Non assujetti au 12ème BlmSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur

les accidents majeurs)

TRGS 555: Instructions et des informations de travail pour les travailleurs

Pays-Bas

Saneringsinspanningen : A - Ne pas décharger en principe; Si oui, appliquer les meilleures techniques existantes

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : La substance n'est pas listée SZW-lijst van mutagene stoffen : La substance n'est pas listée

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée giftige stoffen - Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée

giftige stoffen - Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : La substance n'est pas listée

giftige stoffen - Ontwikkeling

#### Évaluation de la sécurité chimique

La substance pas classée comme dangereuse conformément au règlement CE n ° 1272/2008 [CLP], ainsi il ne nécessite pas la préparation de scénarios d'exposition conformément à l'article 14, paragraphe 4 du règlement (CE) n° 1907/2006.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
1.1	Numéro d'enregistrement REACH	Ajouté	
1.1	N° CE	Ajouté	
1.1	N° Index	Ajouté	

22/06/2020 FR (français) 9/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

1.1	Formule brute	Modifié	
1.1	Nom	Modifié	
1.1	Type de produit	Ajouté	
1.1	Forme du produit	Modifié	
1.1	Nom commercial du produit	Modifié	
1.2	Utilisation de la	Modifié	
1.2	substance/mélange	Widalic	
1.2	Utilisation de la	Enlevé	
1.2	substance/préparation	Lilleve	
0.4	Effets néfastes	Modifié	
2.1	physicochimiques, pour la santé	Wodifie	
	humaine et pour l'environnement		
0.0	·	A *1.5	
2.2	Pas soumis à un étiquetage	Ajouté	
2.3	Les autres dangers qui ne	Modifié	
	contribuent pas à la		
	classification		
3	Composition/informations sur les	Modifié	
	composants		
4.1	Premiers soins général	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact	Modifié	
	avec la peau		
4.1	Premiers soins après inhalation	Modifié	
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact	Modifié	
7.1	oculaire	Widalic	
4.2	Symptômes/effets après	Modifié	
4.2	ingestion	Widdine	
4.2	Symptômes/effets après contact	Modifié	
4.2	avec la peau	Wodifie	
4.0		NA 11 C - 5	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact	Modifié	
	oculaire		
4.2	Symptômes / blessures	Enlevé	
	(indications générales)		
4.3	Autre avis médical ou traitement	Modifié	
5.1	Agents d'extinction non	Modifié	
	appropriés		
5.1	Moyens d'extinction appropriés	Modifié	
5.2	Produits de décomposition	Ajouté	
	dangereux en cas d'incendie	•	
5.2	Danger d'incendie	Modifié	
5.2	Danger d'explosion	Modifié	
5.3	Equipement spécial de	Modifié	
0.0	protection pour les pompiers	WOULLE	
F 2		Madifiá	
5.3	Instructions de lutte contre	Modifié	
	l'incendie	""	
6.1	Equipement de protection	Modifié	
6.2	Précautions pour la protection	Modifié	
	de l'environnement		T. Control of the con
6.3	Procédés de nettoyage	Ajouté	
6.3 6.3		Ajouté Modifié	
6.3	Procédés de nettoyage Pour la rétention	Modifié	
6.3 7.1	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation	Modifié Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une	Modifié	
6.3 7.1 7.1	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié Ajouté Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.1	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène	Modifié Ajouté Modifié Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.1 7.2	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.1 7.2 7.2	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté	
6.3 7.1 7.1 7.1 7.2	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté Modifié Ajouté Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.1 7.2 7.2	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles DNEL/DMEL (informations	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté	
6.3 7.1 7.1 7.1 7.2 7.2 7.2	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles DNEL/DMEL (informations complémentaires)	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté Modifié Ajouté Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.1 7.2 7.2 7.2	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles DNEL/DMEL (informations complémentaires) PNEC (informations	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté Modifié Ajouté Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.2 7.2 7.2 7.2 8.1	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles DNEL/DMEL (informations complémentaires)	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.2 7.2 7.2 7.2 8.1	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles DNEL/DMEL (informations complémentaires) PNEC (informations	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.2 7.2 7.2 7.2 8.1	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles DNEL/DMEL (informations complémentaires) PNEC (informations complémentaires)	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié	
6.3 7.1 7.1 7.2 7.2 7.2 7.2 8.1	Procédés de nettoyage Pour la rétention Température de manipulation Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Mesures d'hygiène Matériaux d'emballage Température de stockage Produits incompatibles DNEL/DMEL (informations complémentaires) PNEC (informations complémentaires) Protection des voies	Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Ajouté Modifié Modifié Modifié Modifié Modifié	

22/06/2020 FR (français) 10/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Selection du matériau	Diontariat			
Section   Sect		sélection du matériau		
9.1	8.2	Protection des mains	Modifié	
9.1	8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié	
Solubilité dans l'eau   Modifié			I .	
9.1 Densité Modifié   9.1 Inflammabilité solde, gaz? Ajouté   9.1 Point d'éclair Modifié   9.1 Point d'évaporation ralative (l'acètate butylique=1)   9.1 Vifessa d'évaporation ralative (l'acètate butylique=1)   9.1 Odeur Modifié   9.1 Odeur Modifié   9.1 Odeur Modifié   9.1 Apparence Modifié   9.1 M.M. Enlevé   9.1 M.M. En				
Point de l'usion   Modifié				
1				
Point d'eclair   Nodifié			I .	
9.1   Point of ebullition   Modifié				
1			I .	
	9.1		Modifié	
PH	9.1		Enlevé	
9.1   Odeur	9.1	, , ,	Fnlevé	
9.1   Apparence   Modifié     9.1   Apparence   Modifié     9.1   Seui offactif (ppm)   Enlevé     9.1   M.M.   Enlevé     9.1   M.M.   Enlevé     9.1   M.M.   Enlevé     9.1   M.M.   Enlevé     10.1   Réactivité   Modifié     10.3   Possibilité de faccions dangereuses     10.4   Conditions à éviter   Modifié     10.5   Matières incompatibles   Modifié     10.6   Produits de décomposition dangereux     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   NOAEC (inhaitation, rat, vapeu, 90 jours)     11.1   NOAEC (inhaitation, rat, vapeu, 90 jours)     11.1   NOAEL (cutaré, rat/lepin, 90 jours)     11.1   NOAEL (cutaré, rat/lepin, 90 jours)     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Raison, quand non classé		•		
9.1   Apparence				
Seui offactif (pm)				
9.1		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
10.1   Réactivité		,		
10.3   Possibilité de réactions dangereuses   Modifié     10.5   Matières incompatibles   Modifié     10.6   Produits de décomposition   Modifié     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   NOAEC (inhaliation, rat, vapeur, 90 jours)   Ajouté     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Raison,				
dangereuses				
10.5   Matières incompatibles   Modifié	10.3		Modifié	
10.5   Matières incompatibles   Modifié	10.4		Modifié	
10.6   Produits de décomposition dangereux   Modifié				
dangereux				
11.1	10.0		Woulde	
11.1	11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
vapeur,90 jours   NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours   Jouré jours   NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours   Ajouté jours   NOAEL (cutané, rat, 90 jours   Ajouté   NOAEL (cutané, rat, 90 jours   NOAEL (cu	11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1	11.1		Ajouté	
11.1   NOAEL (oral, rat, 90 jours)   Ajouté     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   Indications complémentaires   Enlevé     11.1   Raison, quand non classé   Modifié     11.1   ATE (pursiers, brouillard)   Enlevé     11.1   ATE (puseurs)   Enlevé     11.1   ATE (pursiers, brouillard)   Enlevé     11.1   ATE (pursiers, brouillard)   Enlevé     11.1   ATE (pursiers elapin   Modifié     11.1   ATE (pursiers elapin   Modifié     11.1   Effets réfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles   Enlevé     11.1   DL50 cutanée lapin   Modifié     11.1   CL50 inhalation rat (mg/l)   Modifié     12.1   EC50 2 palpaie 1   Ajouté     12.1   EC50 2 palpaie 1   Ajouté     12.1   CL50 poisson 1   Modifié     12.1   CL50 poisson 1   Modifié     12.1   Ecologie - général   Modifié     12.1   Ecologie - général   Modifié	11.1	NOAEL (cutané, rat/lapin, 90	Ajouté	
11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (paussières, brouillard)     Enlevé </td <td>11 1</td> <td>• /</td> <td>Δiouté</td> <td></td>	11 1	• /	Δiouté	
11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         ATE (poussières, brouillard)<				
11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1				
11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         Indications complémentaires         Enlevé           11.1         Raison, quand non classé         Modifié           11.1         ATE (poussières, brouillard)         Enlevé           11.1         ATE (poussières, brouillard)         Enlevé           11.1         ATE (par voie orale)         Enlevé           11.1         ATE (par voie orale)         En				
11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (possières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (prayeurs)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       12.1     EC50				
11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 crale rat     Modifié       11.1     DL50 crale rat     Modifié       11.1     DL50 crale rat     Modifié<		·		
11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (CP (vapeurs)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       11.1     CL50 rihalation rat (mg/l)     Modifié       12.1     NOEC chronique crustacé     Ajouté       12.1     EC50 72h algae 1     Ajouté       12.1     CE50 Daphnie 1     Modifié				
11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       11.1     DL50 inhalation rat (mg/l)     Modifié       11.1     CL50 inhalation rat (mg/l)     Modifié       12.1     EC50 72h algae 1     Ajouté       12.1     EC50 Daphnie 1     M				
11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       12.1     NOEC chronique crustacé     Ajouté       12.1     EC50 72h algae 1     Ajouté       12.1     EC50 (algues)     Enlevé       12.1     CL50 poisson 1     Modifié       12.1     Ecologie - général     Modifié			Modifié	
11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       ATE (poussières, brouillard)       Enlevé         11.1       ATE (poussières, brouillard)       Enlevé         11.1       ATE (par voie orale)       Enlevé         11.1       ATE (par voie orale)       Enlevé         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         12.1       EC50 72h algae 1       Ajouté         12.1       EC50 Dap	11.1		Enlevé	
11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (CLP (vapeurs)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       11.1     CL50 inhalation rat (mg/l)     Modifié       12.1     NOEC chronique crustacé     Ajouté       12.1     EC50 72h algae 1     Ajouté       12.1     ErS0 (algues)     Enlevé       12.1     CE50 Daphnie 1     Modifié       12.1     CL50 poisson 1     Modifié       12.1     Ecologie - général     Modifié	11.1	Raison, quand non classé	Modifié	
11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Raison, quand non classé     Modifié       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     Indications complémentaires     Enlevé       11.1     ATE (poussières, brouillard)     Enlevé       11.1     ATE (CLP (vapeurs)     Enlevé       11.1     ATE (dermique)     Enlevé       11.1     ATE (par voie orale)     Enlevé       11.1     DL50 cutanée lapin     Modifié       11.1     Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles     Modifié       11.1     DL50 orale rat     Modifié       11.1     CL50 inhalation rat (mg/l)     Modifié       12.1     NOEC chronique crustacé     Ajouté       12.1     EC50 72h algae 1     Ajouté       12.1     ErS0 (algues)     Enlevé       12.1     CE50 Daphnie 1     Modifié       12.1     CL50 poisson 1     Modifié       12.1     Ecologie - général     Modifié	11.1	Indications complémentaires	Enlevé	
11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       ATE (poussières, brouillard)       Enlevé         11.1       ATE (LP (vapeurs)       Enlevé         11.1       ATE (dernique)       Enlevé         11.1       ATE (par voie orale)       Enlevé         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         12.1       NOEC chronique crustacé       Ajouté         12.1       EC50 72h algae 1       Ajouté         12.1       ErS0 (algues)       Enlevé         12.1       CE50 Daphnie 1       Modifié         12.1       CL50 poisson 1       Modifié         12.1       Ecologie - général       Modifié		-	I .	
11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       ATE (poussières, brouillard)       Enlevé         11.1       ATE (LP (vapeurs)       Enlevé         11.1       ATE (dermique)       Enlevé         11.1       ATE (par voie orale)       Enlevé         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       CL50 inhalation rat (mg/l)       Modifié         12.1       NOEC chronique crustacé       Ajouté         12.1       ErC50 72h algae 1       Ajouté         12.1       ErC50 (algues)       Enlevé         12.1       CE50 Daphnie 1       Modifié         12.1       CL50 poisson 1       Modifié         12.1       Ecologie - général       Modifié				
11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       ATE (poussières, brouillard)       Enlevé         11.1       ATE CLP (vapeurs)       Enlevé         11.1       ATE (dermique)       Enlevé         11.1       ATE (par voie orale)       Enlevé         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       CL50 inhalation rat (mg/l)       Modifié         12.1       NOEC chronique crustacé       Ajouté         12.1       EC50 72h algae 1       Ajouté         12.1       EC50 Daphnie 1       Modifié         12.1       CE50 Daphnie 1       Modifié         12.1       CL50 poisson 1       Modifié         12.1       Ecologie - général       Modifié				
11.1       Raison, quand non classé       Modifié         11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       ATE (poussières, brouillard)       Enlevé         11.1       ATE CLP (vapeurs)       Enlevé         11.1       ATE (dermique)       Enlevé         11.1       ATE (par voie orale)       Enlevé         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       CL50 inhalation rat (mg/l)       Modifié         12.1       NOEC chronique crustacé       Ajouté         12.1       EC50 72h algae 1       Ajouté         12.1       ErC50 (algues)       Enlevé         12.1       CE50 Daphnie 1       Modifié         12.1       CL50 poisson 1       Modifié         12.1       Ecologie - général       Modifié			I .	
11.1       Indications complémentaires       Enlevé         11.1       ATE (poussières, brouillard)       Enlevé         11.1       ATE CLP (vapeurs)       Enlevé         11.1       ATE (dermique)       Enlevé         11.1       ATE (par voie orale)       Enlevé         11.1       DL50 cutanée lapin       Modifié         11.1       Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles       Modifié         11.1       DL50 orale rat       Modifié         11.1       CL50 inhalation rat (mg/l)       Modifié         12.1       NOEC chronique crustacé       Ajouté         12.1       EC50 72h algae 1       Ajouté         12.1       ErC50 (algues)       Enlevé         12.1       CE50 Daphnie 1       Modifié         12.1       CL50 poisson 1       Modifié         12.1       Ecologie - général       Modifié			I .	
11.1         ATE (poussières, brouillard)         Enlevé           11.1         ATE CLP (vapeurs)         Enlevé           11.1         ATE (dermique)         Enlevé           11.1         ATE (par voie orale)         Enlevé           11.1         DL50 cutanée lapin         Modifié           11.1         Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles         Modifié           11.1         DL50 orale rat         Modifié           11.1         CL50 inhalation rat (mg/l)         Modifié           12.1         NOEC chronique crustacé         Ajouté           12.1         EC50 72h algae 1         Ajouté           12.1         ErC50 (algues)         Enlevé           12.1         CE50 Daphnie 1         Modifié           12.1         CL50 poisson 1         Modifié           12.1         Ecologie - général         Modifié				
11.1         ATE CLP (vapeurs)         Enlevé           11.1         ATE (dermique)         Enlevé           11.1         ATE (par voie orale)         Enlevé           11.1         DL50 cutanée lapin         Modifié           11.1         Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles         Modifié           11.1         DL50 orale rat         Modifié           11.1         CL50 inhalation rat (mg/l)         Modifié           12.1         NOEC chronique crustacé         Ajouté           12.1         EC50 72h algae 1         Ajouté           12.1         ErC50 (algues)         Enlevé           12.1         CE50 Daphnie 1         Modifié           12.1         CL50 poisson 1         Modifié           12.1         Ecologie - général         Modifié				
11.1ATE (dermique)Enlevé11.1ATE (par voie orale)Enlevé11.1DL50 cutanée lapinModifié11.1Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possiblesModifié11.1DL50 orale ratModifié11.1CL50 inhalation rat (mg/l)Modifié12.1NOEC chronique crustacéAjouté12.1EC50 72h algae 1Ajouté12.1ErC50 (algues)Enlevé12.1CE50 Daphnie 1Modifié12.1CL50 poisson 1Modifié12.1Ecologie - généralModifié				
11.1ATE (par voie orale)Enlevé11.1DL50 cutanée lapinModifié11.1Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possiblesModifié11.1DL50 orale ratModifié11.1CL50 inhalation rat (mg/l)Modifié12.1NOEC chronique crustacéAjouté12.1EC50 72h algae 1Ajouté12.1ErC50 (algues)Enlevé12.1CE50 Daphnie 1Modifié12.1CL50 poisson 1Modifié12.1Ecologie - généralModifié			·	
11.1DL50 cutanée lapinModifié11.1Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possiblesModifié11.1DL50 orale ratModifié11.1CL50 inhalation rat (mg/l)Modifié12.1NOEC chronique crustacéAjouté12.1EC50 72h algae 1Ajouté12.1ErC50 (algues)Enlevé12.1CE50 Daphnie 1Modifié12.1CL50 poisson 1Modifié12.1Ecologie - généralModifié	11.1		Enlevé	
11.1 Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles  11.1 DL50 orale rat Modifié  11.1 CL50 inhalation rat (mg/l) Modifié  12.1 NOEC chronique crustacé Ajouté  12.1 EC50 72h algae 1 Ajouté  12.1 ErC50 (algues) Enlevé  12.1 CE50 Daphnie 1 Modifié  12.1 CL50 poisson 1 Modifié  12.1 Ecologie - général Modifié	11.1	ATE (par voie orale)	Enlevé	
11.1 Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles  11.1 DL50 orale rat Modifié  11.1 CL50 inhalation rat (mg/l) Modifié  12.1 NOEC chronique crustacé Ajouté  12.1 EC50 72h algae 1 Ajouté  12.1 ErC50 (algues) Enlevé  12.1 CE50 Daphnie 1 Modifié  12.1 CL50 poisson 1 Modifié  12.1 Ecologie - général Modifié	11.1	DL50 cutanée lapin	Modifié	
11.1         DL50 orale rat         Modifié           11.1         CL50 inhalation rat (mg/l)         Modifié           12.1         NOEC chronique crustacé         Ajouté           12.1         EC50 72h algae 1         Ajouté           12.1         ErC50 (algues)         Enlevé           12.1         CE50 Daphnie 1         Modifié           12.1         CL50 poisson 1         Modifié           12.1         Ecologie - général         Modifié	11.1	santé humaine et symptômes	Modifié	
11.1         CL50 inhalation rat (mg/l)         Modifié           12.1         NOEC chronique crustacé         Ajouté           12.1         EC50 72h algae 1         Ajouté           12.1         ErC50 (algues)         Enlevé           12.1         CE50 Daphnie 1         Modifié           12.1         CL50 poisson 1         Modifié           12.1         Ecologie - général         Modifié	11 1	•	Modifiá	
12.1         NOEC chronique crustacé         Ajouté           12.1         EC50 72h algae 1         Ajouté           12.1         ErC50 (algues)         Enlevé           12.1         CE50 Daphnie 1         Modifié           12.1         CL50 poisson 1         Modifié           12.1         Ecologie - général         Modifié			·	
12.1       EC50 72h algae 1       Ajouté         12.1       ErC50 (algues)       Enlevé         12.1       CE50 Daphnie 1       Modifié         12.1       CL50 poisson 1       Modifié         12.1       Ecologie - général       Modifié			I .	
12.1         ErC50 (algues)         Enlevé           12.1         CE50 Daphnie 1         Modifié           12.1         CL50 poisson 1         Modifié           12.1         Ecologie - général         Modifié				
12.1CE50 Daphnie 1Modifié12.1CL50 poisson 1Modifié12.1Ecologie - généralModifié		-		
12.1CL50 poisson 1Modifié12.1Ecologie - généralModifié	12.1		I .	
12.1 Ecologie - général Modifié			I .	
12.1 Ecologie - général Modifié	12.1	CL50 poisson 1	Modifié	
	12.1	Ecologie - général	Modifié	
	12.1		Enlevé	

22/06/2020 FR (français) 11/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

12.2	Persistance et dégradabilité	Modifié
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Ajouté
12.3	Log Pow	Enlevé
12.4	Ecologie - sol	Ajouté
13.1	Code EURAL	Enlevé
13.1	Recommandations pour l'élimination des déchets	Enlevé
13.1	Recommandations pour l'élimination des eaux usées	Modifié
14.6	Mesures de précautions pour le transport	Enlevé
14.7	IBC code	Modifié
15.1	Saneringsinspanningen	Ajouté
15.1	Autres réglementations concernant les informations, restrictions et interdictions.	Ajouté
15.1	Restrictions pour l'emploi	Ajouté
15.1	Classe risque aquatique (WGK) (D)	Modifié
15.1	Maladies professionelles (F)	Enlevé
15.1	Autres informations, restrictions et dispositions légales	Ajouté
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	Modifié
16	Abréviations et acronymes	Modifié
16	Sources des données	Modifié
16	Indications de changement	Ajouté

#### Abréviations et acronymes:

	N/A = pas applicable
	N/D = pas disponible
ADR	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses de navigation intérieures
ETA	Estimation de la toxicité aiguë du mélange
BCF	Facteur de bioconcentration
DMEL	Dose dérivée avec un effet minimal
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration effectif pour 50 % de la population testée (concentration effectif médiane)
CIRC	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
LC50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Le plus bas niveau auquel un effet négatif est observé
NOAEC	Concentration pas observé d'effets indésirables
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et du développement économique
PBT	Persistantes, bioaccumulables et toxiques
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, Règlement (CE) no 1907/2006
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises dangereuses
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable

Sources des données

: Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 (et sequens). Évaluation de la sécurité chimique.

Conseils de formation

: Fournir une formation adéquate aux opérateurs professionnels pour l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI), selon les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité

Autres informations

: Ne pas utiliser le produit à des fins qui n'ont pas été conseillé par le fabricant.

22/06/2020 FR (français) 12/13

# Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

22/06/2020 FR (français) 13/13